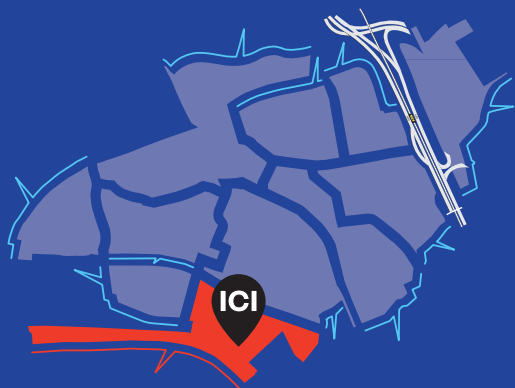


COMPTE RENDU CONSEIL DE QUARTIER

Bois Clos d'Orléans

DU MERCREDI 6 MARS 2024



DE QUOI AVONS-
NOUS PARLÉ ?

1-Évolution du réseau des transports en commun à Fontenay-sous-Bois (fin du fonctionnement de la Navette, nouveau trajet du bus 116, calendrier de l'arrivée de tramway, des lignes 1 et 15).

2-Présentation du projet d'aménagement de la halle Moreau-David et du projet d'aménagement de l'espace public

3-Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire de biodéchets



Point 1

M. Jeffrey Gueniche, élu au Développement de la vie démocratique et à l'éducation populaire, excuse Monsieur Yoan Rispal et présente le point. La mise en service de la ligne 15 est prévue pour 2031. L'implantation de la base travaux sera située au niveau du péripole et les travaux commenceront cette année. La société du Grand Paris est maître d'ouvrage. La Ville de Fontenay sera particulièrement attentive à la qualité des correspondances et à la réduction des impacts liés aux travaux.

Concernant le prolongement de la ligne 1, les stations desservies seront : les Rigollots, les Grands Pêcheurs et Val de Fontenay. Malgré la forte mobilisation en faveur du projet lors de l'enquête publique pour le prolongement, l'avis rendu était défavorable. Avec le Maire de la Ville, Jean-Philippe Gautrais, nous avons rencontré en juillet 2023 Monsieur Clément Beaune, alors Ministre des Transports, pour exiger la reprise des études et les crédits nécessaires pour cela. En décembre 2023, nous avons eu confirmation des crédits pour la reprise des études et les premières acquisitions foncières dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER). Reprise des études courant 2024, et nouvelle enquête publique en 2026.

Le prolongement de la ligne du tramway (terminus gare de Val de Fontenay) est un vieux projet, mais il a rencontré une vive opposition par la commune de Noisy-le-Sec

pendant une dizaine d'années. La mise en service entre Montreuil et Noisy-le-Sec est prévue en 2026. Cella entre Montreuil et Val-de-Fontenay est prévue pour 2029. Les travaux à Fontenay commenceront en 2026.

Quant à la nouvelle ligne du bus des Bords de Marne, l'enquête publique aura lieu à l'automne 2024. Démarrage des travaux en 2027. Mise en service en 2029-2030. Le bus reliera Chelles, Gagny, Neuilly et Fontenay en site propre. Il sera accompagné à Fontenay, notamment, d'une large piste cyclable bidirectionnelle, d'un double alignement d'arbres et d'un couloir bus unidirectionnel. Cela nécessitera d'importants aménagements. Il permettra la réfection totale des espaces publics du triangle Carnot-Bobet-De Lattre de Tassigny.

Au sujet de l'arrêt du service de la navette : le service était financé par la Ville à hauteur plus de 500 000 euros par an, mais nous constatons une baisse de 30% de la fréquentation depuis 2019. De surcroît, en raison de la mise en concurrence du réseau de bus prévue par la loi (privatisation de l'exploitation), la RATP ne pourra plus exploiter la ligne et la convention liant la Ville à la RATP devra prendre fin au plus tard au 31 décembre 2024. Le service de la navette cessera en juillet 2024, cela coïncide volontairement avec les renforts de lignes de bus existantes (118 et 124 notamment), la modification du tracé et l'augmentation d'offre du 116 et l'arrivée d'une nouvelle ligne de bus aux Alouettes (145). Pour prendre le relais, la Ville a rendu gratuit et va renforcer son service de transport à la demande des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite. La Ville va également demander un renfort de la communication concernant le service régional de transport à la demande PAM.

La mise en place du prolongement de la ligne de métro M11 le 13 juin 2024 entraîne la restructuration du réseau de

bus sur la commune. Deux lignes de bus arrivent à Fontenay à partir de juin 2024 : le 116 (avec la mise en service du nouveau tracé via Rabelais-Verdun-Le Plateau) et le 145 (qui desservira les Alouettes). La ligne 118 va évoluer et bénéficier d'un renfort d'offre, le matin, à partir de juin 2024 ; le terminus sera désormais à Val de Fontenay afin d'augmenter la régularité et de faire baisser le temps d'attente entre les passages. La ligne 124, desservira maintenant son terminus à Rosny-sous-bois et sera renforcée. Par ailleurs, le travail se poursuit avec Ile-de-France Mobilité, la ville de Vincennes et de Nogent pour la modification de l'itinéraire du bus 210 avec la création d'un arrêt aux Rigollots. D'autres revendications sont portées par la commune dont l'arrivée du bus de nuit N11 au Val-de-Fontenay, le renfort des lignes de bus 124, 301, etc.

Vous avez dit : Au-delà de l'abattage d'arbres du Bois de Vincennes pour permettre le prolongement de la Ligne 1, qu'est-ce qui a bloqué ?

Réponse : Il fallait en effet abattre 179 arbres, mais la proposition était de compenser en replantant 800 arbres. La construction du centre technique à Neuilly-sur-Marne était aussi un point de blocage. De même, la rentabilité du projet était en question. L'étude relevait 7 grands points que vous pouvez retrouver sur les résultats de l'enquête publique.

Vous avez dit : Le service qui remplace la navette, ça se passe comment ?

Réponse : C'est le Centre Communal d'Action Sociale qui se charge du transport à la demande. Le but est d'élargir les critères.

Vous avez dit : Concernant la zone d'activité où devait être construit le centre de maintenance à Neuilly, il y a eu une construction finalement.

Ce qui faisait débat, c'était aussi le tracé de la Ligne 1 et le passage par les Grands Pêcheurs. Pourquoi il faut 2 ans entre l'enquête publique et les études ?

Réponse : Le fait que le tracé desserve les Grands Pêcheurs implique des évictions et cela prend du temps. Des études complémentaires sont également néces-

saies. Les études seront réalisées courant 2024-2025. Pour des études techniques, ce n'est pas si long.

Vous avez dit : Je fréquente le 124. Il est bondé aux heures de pointe et le temps d'attente est très long.

Réponse : Le 124 desservira Rosny et 10 bus supplémentaires devraient améliorer légèrement le service.

Vous avez dit : Le 124 passe par la rue Pierre-Semard, ce qui est une aberration en termes de sécurité. Ils sont de plus en plus en excès de vitesse. Il faut faire quelque chose.

Réponse : Nous accusons bonne réception de la pétition concernant la rue Pierre-Semard. Nous pouvons interpeller Île-de-France Mobilité. Nous intervenons déjà auprès de la RATP sur la question des excès de vitesse des chauffeurs de bus.

Vous avez dit : À partir du 1^{er} janvier 2025, les véhicules classés Crit'Air 3 seront interdits à la circulation au sein de la Métropole du Grand Paris, en zone à faibles émissions, et à l'horizon 2035 est prévue la fin des voitures thermiques.

Réponse : Cette date limite a été très souvent repoussée. Il est complexe pour les villes et les habitants de la Petite Couronne de mettre fin à l'utilisation des véhicules de catégorie 3.

Vous avez dit : Allez-vous mettre le stationnement payant sauf pour les résidents, afin d'éviter les voitures tampon ?

Réponse : Nous gardons notre principe de stationnement gratuit. Vérifier les macarons sur les voitures implique d'avoir des agents pour le faire. Ce serait un coût supplémentaire pour la collectivité. De plus, l'étude urbaine autour de Cenexi-Gaveau a permis de constater que le stationnement dans les rues est le fait majoritairement des résidents. Les garages sont souvent transformés. Et les voitures sont à 65% celles des résidents.

Nous sommes la seule ville où il n'y a pas de stationnement payant. Il faut préserver ça. Fontenay est un fleuron.

Point 2

Le projet d'aménagement aux abords de la gare Moreau-David inclut la reconstruction de la halle, la requalification des espaces publics et l'implantation d'une consigne à vélo sécurisée de 120 places, une forte demande des cyclistes car il y a de nombreux vols de vélos au niveau des gares. La halle Moreau-David serait reconstruite au profit d'une halle pérenne dont l'activité serait continue. Le concours d'architectes s'est déroulé en novembre 2023. La démolition de la halle actuelle aura lieu au premier semestre 2025. La livraison de la nouvelle est programmée pour 2027. Durant les travaux, le marché sera déplacé sur l'avenue Roosevelt. Les espaces publics seront également requalifiés. Une étude a été lancée en début d'année. Les enjeux seront d'avoir un parvis multi-usages, de valoriser la place des piétons, de trouver un équilibre entre les plantations d'ombrage et la lisibilité des accès, entre autres. Pour permettre la mise en place de la consigne vélo, le manège devra être déplacé. Il serait réinstallé devant la gare, près du foodtruck. La consigne vélo sera accessible avec le Pass Navigo et l'activité de réparation de vélos continuera chaque semaine. Un prestataire fontenaysien installera un chalet en bois sur le parvis pour vendre des boissons chaudes : il sera présent tôt le matin, également vers 16h, ainsi que le week-end.

Vous avez dit : La consigne vélo n'aurait-elle pas pu être plutôt au niveau du parking ?

Réponse : Le raccordement électrique pour la borne imposait cet emplacement.

Vous avez dit : Il s'agit de l'entrée de la Ville, ce ne serait pas très joli d'avoir la consigne à cet endroit. On pourrait plutôt la mettre côté sud.

Réponse : Le stationnement vélo étant saturé côté Nord, on pourrait en effet réinterroger l'emplacement. Quoi qu'il en soit, le plus proche de la gare serait le mieux.

Vous avez dit : Qui prend en charge le coût du déménagement du manège ? Est-il prévu de refaire cette place très laide avant d'aménager la consigne ? Et quel sera le coût ?

Réponse : Une partie du coût du déplacement du manège est prise en charge par la Ville. Le coût total serait de 60000 euros, en incluant le cheminement nécessaire, pas uniquement le déménagement.

Nous allons faire les changements de manière progressive pour retrouver un espace public apaisé. Et nous allons supprimer 12 places de stationnement.

Par ailleurs, en lançant l'étude de pôle, cela nous permet d'inciter la RATP à investir dans les parties qui lui appartiennent. Car la signature de l'étude entraîne des financements.

Vous avez dit : On ne se déplace pas tous à vélo. Il faut aussi pouvoir se garer.

Réponse : Nous souhaitons apaiser l'espace public, et pour ce faire, nous limitons forcément la place de la voiture.

Vous avez dit : Avez-vous des propositions de commerçants pour la halle ? Vont-ils supporter la concurrence avec Vincennes et Nogent ?

Réponse : Ce sera une délégation de service public. Il y a un appel à manifestation d'intérêt. L'idée est de faire du commerce de bouche avec de la restauration et quelques places volantes qui ne seront pas dans la halle. Les marchés de plein air se transforment ; de plus en plus de forains souhaitent une place à l'année.

Vous avez dit : Quelle sera la hauteur de la nouvelle halle ?

Réponse : La nouvelle halle sera à peu près aussi haute que l'ancienne : 5-6 mètres, sans étage.

Vous avez dit : Quand aura lieu la concertation ?

Réponse : Nous visons le deuxième semestre 2024. Cette concertation portera sur les espaces publics devant la gare. La réalisation se fera les années suivantes.

Vous avez dit: Il y a un problème de sécurité dans le quartier, avec des cambriolages plus ou moins violents.

Réponse : Nous sommes conscients du problème des cambriolages et nous en avons reparlé au Commissaire. Nous avons obtenu une brigade de nuit supplémentaire.

Débat vidéosurveillance (à ajouter en quelques lignes) ????

Point 3

Une borne de biodéchets sera installée place Moreau-David. L'inauguration aura lieu le 17 mars à 11h. Pour rappel, la gestion des biodéchets est de la compétence de l'Établissement Public Territorial (EPT). Un code, à demander au Territoire, sera nécessaire pour avoir accès au Point d'Apport Volontaire (PAV), et des bio-seaux seront distribués. La borne biodéchets est faite pour les déchets alimentaires, qui partiront ensuite en méthanisation. Il sera bien sûr toujours possible de composter les déchets verts.

Vous avez dit : Peut-on renforcer le nettoyage autour des containers ?

Réponse : Le Territoire se chargera du nettoyage deux fois par semaine.

Vous avez dit : Côté Sud, avenue des Charmes, il y a beaucoup d'ordures.

Réponse : Installer un PAV pourrait être une solution. Nous vous rappelons que vous pouvez prendre rendez-vous avec le Territoire pour vos encombrants.

Vous avez dit : Au 12 rue Belle-Gabrielle, le lampadaire n'a pas été réinstallé suite aux travaux.

Réponse : Nous allons vérifier. Vous pouvez utiliser le Portail Citoyen.

Concernant les travaux du mur acoustique et la piste cyclable, avenue des Charmes, la fin des travaux est prévue pour la fin 2024.